

CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE

Direction de la Vie Locale  
Service des communes

RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 23 OCTOBRE 2020  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL

**OBJET : Commune de Mas Blanc des Alpilles - Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement 2020/2023 - Tranche 2020.**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation le programme de travaux et d'acquisitions de véhicules utilitaires et de gros matériels 2020/2023 envisagés par la commune de Mas Blanc des Alpilles, pour lesquels elle sollicite une aide du Conseil départemental dans le cadre d'un Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement conformément à l'annexe 1 du rapport.

Projets prévus à partir de 2020

- **RENOVATION DE LA MAIRIE ET CONSTRUCTION D'ANNEXES**

La commune envisage la rénovation de la mairie et la construction de nouveaux locaux afin de disposer de bâtiments adaptés aux besoins et répondant aux normes en termes d'accessibilité, de sécurité et en matière de réglementation thermique.

La particularité de l'opération de rénovation de la mairie réside dans le fait d'intervenir en site occupé pose le problème d'articulation entre la réalisation des travaux et la continuité de fonctionnement des équipements. Aussi, le phasage des travaux s'échelonne de 2020 à 2023 selon un ordre logique de manière à mener à bien l'ensemble du projet :

- La phase 1, prévue en 2020, pour la construction d'un bâtiment de 120 m<sup>2</sup> habitables (en R+1). Il est prévu, au rez-de-chaussée, l'aménagement de locaux destinés aux associations du village et, au premier étage, la création d'un logement, qui s'apparentera à du logement social, pour accueillir une famille avec enfants.

La construction de ce bâtiment, première étape dans le projet de rénovation de la mairie, permettra d'installer les services administratifs, pendant la durée des travaux de rénovation de la mairie, afin d'assurer la continuité du service public.

Le montant des travaux pour la réalisation de cette première phase s'élève à 460.000 € HT.

- La phase 2, prévue en 2021 et 2022, pour la rénovation et l'extension du bâtiment actuel de la mairie. Le gain de superficie sera l'opportunité de restructurer plus globalement le bâtiment et de redéfinir les espaces dans le cadre d'un programme de travaux en deux tranches :

- Tranche 1 : création et extension des locaux en rez-de-chaussée en façades Nord et Ouest : locaux administratifs, bibliothèque communal et accueil associatif ;
  - Tranche 2 : réhabilitation des locaux en rez-de-chaussée et en étage : locaux pour l'accueil du public, salle du conseil municipal, permanence des élus et salle artistique communale.  
Le montant des travaux pour la réalisation de cette deuxième phase s'élève à 1.475.000 €HT.
- La phase 3, prévue en 2023, pour la rénovation et la création de commerces. Ce projet contribuera au maintien d'une offre commerciale diversifiée de proximité en cohérence avec la localisation des services publics.  
Le montant des travaux pour la réalisation de cette troisième phase s'élève à 345.000 €HT.

Le montant de cette opération, prévue de 2020 à 2023, s'élève à 2.280.000 € HT, dont 460.000 €HT pour la tranche 2020. Le projet ne bénéficie pas d'autre subvention. La subvention départementale pourrait s'élever à 1.368.000 € dont 276.000 € au titre de la tranche 2020.

- **ACQUISITION DE VEHICULES UTILITAIRES ET DE GROS MATERIEL**

Des nouveaux aménagements urbains et paysagers réalisés ces dernières années sur la commune nécessitent du matériel supplémentaire.

Afin d'entretenir ces différentes zones et espaces verts, la commune envisage d'acquérir une faucheuse dès 2020, puis une tondeuse et un tracteur.

Le montant de cette opération, prévue de 2020 à 2022, s'élève à 35.000 €HT, dont 5.500 €HT pour la tranche 2020. Le projet ne bénéficie pas d'autre subvention. La subvention départementale pourrait s'élever à 21.000 € dont 3.300 € au titre de la tranche 2020.

#### Projet prévu à partir de 2023

- **AMENAGEMENT D'UNE PLACE AU CŒUR DU VILLAGE**

La commune envisage l'aménagement d'une véritable place au cœur du village. Ce projet, qui s'articule avec l'opération « rénovation de la mairie et construction d'annexes », redonnera de la convivialité au centre du village avec le souci d'améliorer l'accessibilité et la sécurité, en prenant en compte le traitement paysager et l'utilisation de techniques et de matériaux respectant les principes du développement durable.

Le montant de cette opération, prévue en 2023, s'élève à 505.000 €HT.

Ainsi, le montant total des travaux prévus au contrat départemental 2020/2023 s'élève à 2.820.000 €HT dont 465.500 € HT au titre de l'année 2020. La participation globale du Département pourrait être fixée à 1.692.000 € dont 279.300 € pour la tranche 2020, conformément à l'annexe 1 du rapport qui présente également l'échéancier de réalisation des opérations.

Telles sont les raisons qui m'incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL

